Cinquante troisième année. - N° 201 A Jeudi 17 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 388

55 – MEUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC

Ventes et cessions

339 689 390 RCS Bar le Duc.
MLSA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 18, Avenue Gambetta, 55000 Bar-le-Duc.
Oppositions : Art. L.236-14 du Code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODAC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante Dénomination : SAFELOGY Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 42 Allée Turcat Méry 13008 MARSEILLE Montant du capital : 70.000,00 Euros Immatriculation : MARSEILLE 811 841 329 Pour la société absorbée Dénomination : MLSA Forme : Société par actions simplifiées associé unique ou société par actions simplifiées unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 18 Avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC Montant du capital : 30.000,00 Euros Immatriculation : BAR-LE-DUC 339 689 390 Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 504.934,00 Euros Passif : 157.764,00 Euros Actif net : 347.170 Euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La valeur unitaire des actions ordinaires de la Société Absorbée ressort à 50 euros. La valeur unitaire des actions de la Société Absorbée qui seront émises, ressort à un montant de 14.28 euros. En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux, fixé d'un commun accord entre les parties est de : 7 actions de la Société Absorbante pour 2 actions ordinaires de la société Absorbée. Il en résulte que les associés de la Société Absorbée recevront en échange de leurs actions de la Société Absorbée un nombre total de 105.000 actions de la Société Absorbante. A ce titre, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital par l'émission de 105.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro, soit une augmentation de capital d'un montant de 105.000 euros. Le montant prévu de la prime de fusion: Néant Date du projet commun de fusion : 11/09/2019 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 09/10/2019 au RCS de MARSEILLE et le 09/10/2019 au RCS de BAR-LE-DUC.